



## PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS NUMÉRIQUES

### POURQUOI LANCER CE PROGRAMME DE SUBVENTION ?

Le MGCC se consacre à aider les petites entreprises du Massachusetts par le biais d'une assistance financière et managériale, d'un accès aux ressources commerciales et d'un service individualisé afin d'identifier et d'élaborer les solutions les mieux adaptées à leurs besoins. Ce programme de subvention vise à fournir des fonds qui aideront les petites entreprises à développer leurs capacités numériques (en se concentrant particulièrement sur les opérations, les besoins en matière de commerce électronique, le marketing numérique et l'engagement dans les médias sociaux) grâce au soutien de nos fournisseurs d'assistance technique aux petites entreprises (SBTA).

### QU'EST-CE QUE CE PROGRAMME DE SUBVENTIONS ?

Ce programme de subvention fournira jusqu'à 5 000 \$ (moins des frais de 250 \$ payés au sponsor SBTA) de fonds pour poursuivre des projets qui aideront les petites entreprises de personnes socialement et économiquement défavorisées à développer leurs capacités numériques. Les fournisseurs de SBTA parraineront et aideront les petites entreprises à accéder au processus de demande et à le compléter. Le demandeur, avec l'aide de son sponsor SBTA, évaluera ses besoins numériques et travaillera avec un professionnel qualifié pour élaborer une solution par le biais d'un plan de développement numérique.

### QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE ?

Vous devez être une **petite entreprise** qui :

- **est** basée dans le Massachusetts et dispose d'un emplacement (physique) de type « brick-and-mortar », ou d'une vitrine, ouvert au public et opérant dans le Massachusetts ;
- emploi de 1 à 20 salariés ETP ;
- **est** la principale source de revenus des propriétaires de l'entreprise ;
- a un revenu annuel ne dépassant pas 2 500 000 \$ ;
- a complété et soumis l'évaluation numérique à son sponsor SBTA pour examen ;
- a été désigné par un fournisseur d'assistance technique dans le cadre du programme d'assistance technique aux petites entreprises du MGCC ;

- **est** en activité depuis au moins un an au moment de la demande ;
- **n'est PAS** une organisation caritative ou sans but lucratif ;
- **n'est PAS** une entreprise fournissant des services numériques à d'autres entreprises (par exemple, conception/développement de sites Web, référencement, programmation) ;
- **n'est PAS** une franchise avec plus de 2 emplacements, y compris ceux détenus et exploités individuellement (les franchises avec jusqu'à 2 emplacements seront prises en considération) ;
- **n'est PAS** une entreprise de location/vente de biens immobiliers ;
- **n'est PAS** lobbyiste ;
- **n'est PAS** une entreprise liée au cannabis.

Le **propriétaire** doit être :

- une personne âgée de 18 ans ou plus au moment de la demande ;
- un citoyen américain ou un résident permanent.

## **QUAND CE PROGRAMME DE SUBVENTION SERA-T-IL OUVERT ?**

Ce programme de subventions sera ouvert le 15 juin 2021. Il s'agira d'une application continue, les demandes de subvention étant examinées tous les mois. Les candidats peuvent s'attendre à recevoir une réponse dans les six semaines suivant la soumission complète de leur demande de subvention, y compris tous les documents et informations supplémentaires nécessaires.

## **COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?**

Tous les candidats doivent être parrainés par un fournisseur d'assistance technique dans le cadre du programme SBTA du MGCC. Pour obtenir la liste de nos fournisseurs d'assistance technique, veuillez cliquer ici : <https://www.empoweringsmallbusiness.org/fy2021-awardees>

Une fois que le candidat a un sponsor SBTA, il doit remplir une évaluation numérique pour évaluer ses besoins numériques. Ensuite, avec les conseils de son parrain SBTA et les ressources fournies par MGCC, le candidat trouvera un professionnel qualifié pour développer un plan d'amélioration de ses capacités numériques - en particulier dans les domaines des opérations (basées sur le numérique), du commerce électronique, du marketing numérique et de l'engagement dans les médias sociaux - et remplira une demande complète via Submittable.

Si la demande est approuvée, le MGCC accordera jusqu'à 5 000 \$ pour le plan de développement numérique, versés au commanditaire de la SBTA. Sur le montant de la subvention reçue, 250 \$ seront versés en frais au commanditaire de l'AEF. Le promoteur de l'ABSA peut renoncer à ces frais pour le demandeur, à son gré.

Vous trouverez l'appel d'offres complet, de plus amples informations sur les candidatures, les conditions, l'utilisation approuvée des fonds et d'autres détails sur notre site Web :

<https://www.empoweringsmallbusiness.org/empowerdigital>